

# Conseil Municipal

## Du Mardi 27 septembre 2016 A 20 H 30

---

Présents : Mesdames ALLAIRE, BLANCHARD, CUMANT, GRANDJEAN, SABLERY, SAMSON, SEVESTRE

Messieurs CORBIN, DUBOURGUAIS, DUTEL, LE BARON, NEUVILLE, QUEMENER, SOLVE

Excusé : Mme BRUN.

### **Complémentaire santé :**

Suite au conseil municipal de juillet et aux questionnements de bon nombre des élus sur les propositions de convention qui avaient été présentées soit avec AXA, soit avec ACTIOM, Madame le Maire a recontacté ACTIOM, dont l'un de ses représentants a accepté de venir présenter au conseil municipal sa proposition de partenariat avec la commune. ACTIOM est une association de loi 1901 qui peut proposer à nos administrés, si le CCAS de la commune signe une convention, des offres de complémentaire santé moins élevées que si elles étaient souscrites à titre individuel. Mr Collas a présenté son association, expliqué le fonctionnement et les types de contrats proposés au travers d'un power point. Cette complémentaire santé peut concerner toutes les catégories sociales professionnelles hormis les personnes qui bénéficient de la CMU, bien sûr, et des salariés qui ont déjà des complémentaires santé collectives dans leur entreprise.

La convention se signe avec le CCAS de la commune mais Madame le maire a demandé au conseil municipal de donner son avis sur cette proposition.

Mr Quemener a émis des réserves en soulignant qu'il s'agissait bien là d'une complémentaire santé, qui par le biais d'une association faisait appel à des assureurs, et non d'une mutuelle dont le principe est solidaire et de statut différent.

Suite à ce débat, le conseil municipal a émis son opinion comme suit : 10 pour, 1 contre, 3 abstentions. Madame le Maire soumettra donc le projet de convention au prochain CCAS.

Approbation du compte rendu de conseil du 12 juillet 2016.

### **Madame le Maire apporte quelques précisions suite à la relecture du compte rendu :**

\*Boiseries mairie : Mr Charles a informé Madame le Maire qu'une subvention de 22 546€ était allouée par le département à la commune (au titre du programme d'équipements des bourgs centres de moins de 3500 habitants) pour le remplacement des menuiseries de certains bâtiments publics. Le cumul des subventions pourrait couvrir environ 80% du coût des travaux. Mr Luc Corbin précise que pour la Mairie, les Bâtiments de France refusent l'idée de « petits bois » intégrés dans l'épaisseur du double vitrage mais pourraient accepter qu'ils soient positionnés « en applique » par-dessus, c'est-à-dire collés sur le vitrage extérieur.

\*Le terrain multisports a été inauguré samedi 24 septembre et compte tenu des subventions accordées (réserve parlementaire, DETR, département), il devrait rester à charge pour la commune : 32 300€.

\*Bail Docteur Rivière : Madame le Maire a demandé conseil auprès du notaire concernant les baux commerciaux. Suite à cette demande d'information, il lui a été possible de proposer un bail au Dct Rivière ramenant le délai de préavis de départ de 6 mois à 3 mois. Le Docteur Rivière a donc signé ce bail le 22 Août 2016

\*CLID EXPRESS

Madame le Maire a recontacté Mr De Witte pour connaître l'avancée du dossier. Le comptage de passages de voitures effectué sur l'axe St Laurent/Rumesnil ne permet pas aux potentiels investisseurs de se projeter de façon sereine, considérant que leur retour sur investissement ne serait pas suffisant. Pour eux le nombre de véhicules comptabilisé et donc le potentiel de clients que cela représente n'est pas significatif. Mme Grandjean fait remarquer qu'il faudrait peut-être qu'ils tiennent compte de la circulation sur le CD50 pour en retenir un certain pourcentage de potentiels utilisateurs de cette station. De même les entreprises autour peuvent être également de potentiels fidèles clients. Mr De Wite étudie d'autres pistes qui seront soumises et reprendra contact

**\*Panneaux lumineux :**

Un rendez-vous est pris avec le SDEC pour le 29 septembre à 9h30 en vue d'étudier une éventuelle implantation sur le côté de la Poste, en place de l'ancienne cabine téléphonique. Mr Dubourgais remarque que cette implantation conditionnerait à planter un panneau recto et qu'il pourrait faudrait peut-être envisager de le décaler afin d'avoir un recto-verso. Mr Corbin remarque qu'il y aura peut-être des réserves au niveau des Bâtiments de France

**\* Réserves incendie :** rendez-vous est pris avec le SDIS et Véolia pour le 18 octobre pour étudier tous les problèmes de manque de réserves incendie.

**\* Chemin des Aulnays :** suite à la demande Mme Cumant, Madame le Maire a contacté l'ARD et une signalisation a été posée.

**Retour à l'ordre du jour :**

**Délibérations :**

**Convention SDEC**

Madame le Maire nous informe qu'il ya lieu de délibérer sur la convention avec le SDEC  
Le nouveau schéma Départemental de Coopération Intercommunal – SDCI publié le 23 mars 2016 par arrêté préfectoral, conduit le SDEC énergie à devoir adapter ses statuts. En effet, la création au 1<sup>er</sup> Janvier 2017 d'une communauté urbaine, le regroupement de plusieurs communautés de communes ainsi que la promulgation de la loi portant sur la transition énergétique pour croissance verte nécessitent la modification des statuts du SDEC ENERGIE sur : la représentativité des adhérents du SDEC ENERGIE au comité syndical – le renforcement des compétences exercées  
Accord du Conseil municipal

La communauté de communes de CABALOR a transféré au SDEC ENERGIE sa compétence Eclairage Public sur les voiries déclarées d'intérêt communautaire ainsi que la maintenance de l'éclairage public de ses communes membres. Dans le cadre du nouveau schéma SDCI, la nouvelle communauté de communes issues de la fusion des communautés de communes CABALOR, de CCED et de COPADOZ n'exercera pas cette compétence.

La communauté de communes de CABALOR n'étant adhérente au SDEC ENERGIE que pour cette compétence celle-ci a donc sollicité son retrait du SDEC, par délibération en date du 31 mars 2016.

Les 9 communes membres de CABALOR pourront transférer directement cette compétence au SDEC énergie si elles le souhaitent.

Le comité syndical du SDEC Energie a délibéré le 02 juin 2016 afin d'approuver le retrait de CABALOR du syndicat

Accord du Conseil municipal

**Effacement des réseaux :**

Mme le maire nous informe qu'il y a lieu de prendre des délibérations concernant des travaux d'effacement des réseaux par le SDEC. Mr Neuville présente les dossiers :

- 1) Effacement coordonné des réseaux rue de la Sergenterie, étude définitive. Reste à charge pour la commune de 6950,04. Cette somme ayant déjà été budgétée, accord du conseil municipal

- 2) Effacement de réseaux à St Aubin sur Algot, étude préliminaire : Celle-ci présente un reste à charge pour la commune de 21 407,85. Ce reste à charge peut évoluer compte-tenu des évolutions des taux d'aides en 2017. Le conseil municipal délibère à l'unanimité pour demander l'étude définitive qui permet de donner suite ou non à la réalisation des travaux.
- 3) Effacements des réseaux « côte du vieux cimetière ». Ce projet concerne non seulement l'effacement des réseaux mais également un complément d'éclairage public. Là encore il s'agit d'une étude préliminaire proposant deux alternatives qui situe la part du reste à charge entre 17000 et 19539€. Accord du conseil municipal pour demander l'étude définitive.

Convention EPFN : suite à la rencontre qui a eu lieu avec l'EPFN (établissement public foncier de Normandie) concernant un projet de partenariat au titre des fonds friches, L'EPFN nous propose une « convention d'intervention sur la friche rue des tilleuls (garage hermilly) ». Cette convention a pour but de désigner l'EPFN comme maître d'ouvrage avec comme mission une étude de faisabilité et de programmation, nécessaires à la préparation des travaux de reconversion (étude technique afin d'apprécier la faisabilité et les coûts des travaux en vue d'une réhabilitation, analyse critique des études de pollutions existantes et des investigations complémentaires afin de s'assurer de la compatibilité de l'état actuel du site avec les futurs usages). L'enveloppe maximale allouée s'élève à 62 500€HT ; 75 000€TTC, dont 25% du montant TTC à la charge de la Région, 25% à la charge de l'EPFN et 50% à la charge de la collectivité. Le conseil municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer cette convention.

#### Employé communal :

Madame le maire nous informe que le contrat de Jérôme Vignet arrive à son terme le 31 octobre 2016. Madame Samson énumère les différentes possibilités : non renouvellement du contrat, poursuite par un nouveau CDD ou proposition d'un poste en CDI. Actuellement, un poste est vacant non pourvu et un des agents techniques va partir en retraite en 2017 (date à déterminer). Jérôme ayant donné satisfaction, le conseil émet un avis favorable à le conserver au sein des effectifs. La question concernant la procédure va être soumise au CDG14.

#### Panneaux bois :

Dans le cadre de l'exposition de Normandie impressionniste, l'association Cambremer Evénements a acheté des panneaux bois qui ont constitué les panneaux d'exposition centraux. Madame Samson soumet au conseil municipal le rachat de ces panneaux pour la somme de 120€, afin de pouvoir continuer à les utiliser dans la grange aux dîmes. Le sujet a dans un premier temps divisé le conseil qui a finalement voté à l'unanimité ce rachat. Il sera donc versé une subvention de 120€ à Cambremer Evénements.

#### Informations diverses :

Madame Moullec est venue rencontrer Madame le Maire pour lui soumettre un projet  
Madame Mélanie MOULLEC/MASO a racheté l'établissement qui appartenait à Madame Valérie BOURIANNE (ex magasin ELLE MOSAIQUE). Actuellement les deux pièces du rez-de-chaussée sont utilisées en bureau. Le projet de Mme Moullec/Maso est de déplacer ses bureaux au 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble. L'entrée se ferait par l'ancienne porte du garage (sas). Les deux pièces du bas seraient louées en guise de boutique. La partie arrière (jardins) servirait d'annexe au restaurant « Les Saisons » (propriété également de Mme Moullec) au moment de la saison estivale, ainsi que la cuisine qui se trouve à l'arrière des pièces « boutique ». L'accès se ferait par la porte à gauche de l'ancienne porte du garage.

Madame le Maire nous informe d'une demande d'implantation d'un élevage canin (AKITA) et

d'une pension pour chiens. Le demandeur est détenteur des autorisations des services sanitaires vétérinaires et la propriété sur laquelle il envisage de s'installer respecte les distances réglementaires vis-à-vis des propriétés voisines.

Monsieur Dubourgais nous informe que le dossier concernant la réhabilitation des réseaux dans les coteaux (dossier en route depuis de nombreuses années et qui a fait l'objet de litiges entre la mairie et les habitants) vient d'être réglé sans que de gros travaux aient été engagés.

Monsieur Dutel souhaite féliciter les employés communaux pour le fleurissement 2016 et l'attention qui est portée à son entretien. Madame le Maire nous informe que la remise officielle des prix du concours départemental « Fleurir la France » auquel la commune participe tous les ans aura lieu jeudi 06 Octobre à Falaise. A ce jour, nous n'avons pas connaissance si Cambremer obtiendra une récompense.

Monsieur Dutel nous informe du concert de la chorale qui aura lieu en l'église de St Aubin samedi 1<sup>er</sup> octobre.

Madame Grandjean rappelle que la St Denis a lieu du vendredi 7 octobre au dimanche 9 octobre et lance un appel aux bonnes volontés, particulièrement sur les créneaux du dimanche au stand restauration. Une partie des bénévoles déjà inscrit sont pompiers et élus et devront donc s'absenter, comme tous les ans, des stands pour assurer leurs obligations, messe, dépose de gerbe au monument aux morts et vin d'honneur.

Madame Samson demande aux membres de la commission culturelle de fixer une date pour l'examen des candidatures 2017 et pour mettre au point certaines interrogations (tarif...). La date est fixée au mardi 4 octobre à 20h (salle délibérations)